Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260601-D02_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 28 mai 2026	Délibération N° 02-04-2026

Date de convocation : 21 mai 2026

Date d'affichage : 01 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17

Votants : 18

Objet :

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : M. Eddy LEMAITRE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Erwan DELSAUT

Absent : Mme Sophie BELLAY

Mme Laurence MONFORT est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux le 21 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (17 voix pour – 1 abstention), d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 avril 2026 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 01 juin 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)